

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20220505-04-DE
Date de télétransmission : 20/05/2022
Date de réception préfecture : 20/05/2022

République Française

Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
45	36	36 + 8 pouvoirs

Date de convocation

29 Avril 2022

DELIBERATION

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

SEANCE DU 5 Mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq Mai à vingt heures trente, le le Conseil communautaire,, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, président.

Présents : Marie-José AMAH, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIVUS, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, William GRAFF, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Rémi WAGNER.

Absents : Carole SALEUR.

Représentés : Laetitia ASCHBACHER par Ludovic LEGGERI, Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Céline GEOFFROY par Antony KUHN, Catherine LESAINE par Jean-Jacques MAXANT, Francis MAUGRAS par Laurent TROGRIC, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Alain SOLDNER par Pierre JULIEN, Dominique VOINSON par Denis MACHADO.

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Etude stratégique de développement économique et portuaire et de pré aménagement site La Nouvelle

N° de délibération : 4

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
36	44	44	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Depuis plusieurs décennies, le port public de Frouard contribue, de manière significative, au développement industriel et logistique de l'économie du Sud Lorrain. Positionné sur le corridor européen du réseau RTE-T (« Mer du Nord – Méditerranée » du Nord au Sud), sa vocation est de favoriser l'ouverture nationale et internationale des entreprises du Sud Lorrain en proposant des services multimodaux performants en réseau avec la plateforme ferroviaire de Champigneulle, mais aussi avec d'autres terminaux portuaires ou ferroviaires situés tout le long de la Moselle vers le Nord et qui permet de relier les 9 différents ports privés et publics sur cet axe.

Dans le cadre de sa politique portuaire, Voie Navigable de France (VNF) a identifié la gouvernance des ports comme un levier de développement de la voie d'eau et de l'économie des territoires. Avec la Région Grand Est, il souhaite ancrer le système portuaire au cœur du développement économique du sillon mosellan. Cette

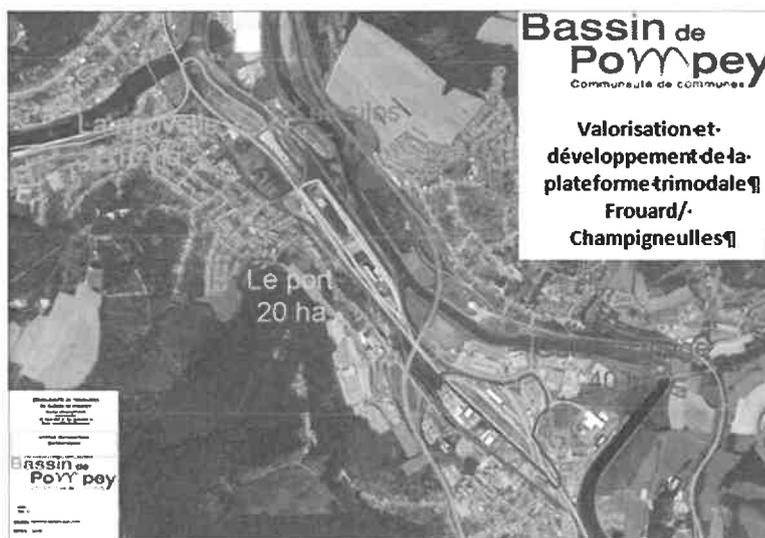
conviction est également partagée par les élus et acteurs économiques du Bassin de Pompey depuis plusieurs années.

C'est dans cette perspective que VNF et la Région Grand Est ont décidé de créer le Syndicat Mixte Ouvert des Ports Lorrains (SMO), chargé d'assurer le rôle de concédant et de regrouper au sein d'un même périmètre les 4 ports publics et 5 ports privés de la Moselle dont la gestion est actuellement réalisée par un seul opérateur et de manière transitoire jusqu'au 31 décembre 2023.

Par une délibération en date du 23 janvier 2020, le Bassin de Pompey actait sa collaboration au sein du SMO et désignait le Président ou son représentant pour siéger au sein de cette instance. Toutefois, et malgré plusieurs propositions pour y siéger officiellement, le Bassin de Pompey participe à cette instance en tant qu'invité et non comme membre officiel du SMO avec voix délibérative.

La loi NOTRe permet au Bassin de Pompey de se positionner clairement sur ces enjeux et de participer pleinement à la consolidation de cette infrastructure tri modale dont la gouvernance unique proposée par le SMO présente une opportunité pour consolider l'attractivité économique de notre territoire.

Aussi, le Bassin de Pompey entend rester une partie prenante de ce développement en valorisant le foncier économique selon un schéma d'aménagement global à définir, sur un périmètre allant de l'espace la Nouvelle à la plateforme ferroviaire de Champigneulle et en lien avec d'autres espaces à vocation économique à proximité appartenant à différents partenaires (comme l'indique le schéma ci-dessous) et des échangeurs autoroutiers de l'A31.



Une réunion s'est tenue le 8 avril dernier afin de définir les enjeux et objectifs de cette étude. Il associe les représentants de la place portuaire actuelle de Frouard (manutentionnaires, industriels, chargeurs), les élus locaux concernés (Frouard, Champigneulle, Pompey), les représentants de VNF et SNCF Réseau, les représentants de l'Etat, de la Région Grand Est et du Département de Meurthe-et-Moselle, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Métropole du Grand Nancy, des EPCI voisins et de la multipôle Sud 54.

Les objectifs poursuivis par cette étude sont les suivants :

- Elaborer un schéma d'aménagement d'ensemble des espaces allant de la plateforme ferroviaire de Champigneulle à La Nouvelle – insertion urbaine et paysagère et mobilisation/optimisation foncière,

Renforcer les capacités de tri modalités – travail sur les accès et le lien avec les voies de communication,

- Dégager des priorités d'aménagement avec un phasage adapté aux investissements à réaliser compte tenu des perspectives de développement de la voie d'eau.

Ces principaux acteurs seront interrogés par le bureau d'étude afin d'enrichir la réflexion sur leurs besoins et attentes, à savoir :

- Les nouvelles technologies de transbordement, création ou promotion des moyens de transports plus performants, capillarité du réseau fluvial à petit ou moyen gabarit avec quais correspondants,
- Les besoins des entreprises en matière de logistique et de décarbonation des transports et des impacts environnementaux.

Dans ce contexte, il est prévu de finaliser le cahier des charges de l'étude et de la lancer prochainement pour une restitution en décembre 2022, en complémentarité des études préliminaires à la nouvelle gestion portuaire des ports lorrains.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le lancement de cette étude stratégique de développement économique et portuaire et de pré aménagement du site La Nouvelle.

DECIDE de mettre en place un comité de pilotage dédié à cette étude et ce travail, composé des acteurs précités.

IMPUTE les dépenses correspondantes sur la ligne ECO 90 2031 9710.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces liées à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20220505-04-DE
Date de télétransmission : 20/05/2022
Date de réception préfecture : 20/05/2022